



BUREAU EXECUTIF
Procès-verbal N°9
Réunion du 20 Mai 2019 à Grenoble

Présents : Jean-Michel Ficheux (skype), Corinne Lafitte (Skype), Jeannine Druet (skype), Nathalie Turin (Skype), Pierre Vouillot (Skype), Daniel Maisonnial (Skype)

Assiste : Jean-Claude Savoy (skype), François de Tschudy (Skype)

1. Approbation PV.

- PV n°7 du BE du 26 mars 2019,
➔ A diffuser à tous les clubs suite approbation CODIR via doodle avec 12 participants : 11 POUR, 1 ABSTENTION.
- Approbation PV N°8 BE du 23 Avril 2019 :
➔ Faire doodle pour approbation par CODIR.
- PV AG du 15 Décembre 2018
➔ Faire doodle pour approbation par CODIR.

2. Compte rendu du CA Fédéral du 4 mai 2019

Modification du Coût de la 2^{ème} licence passe de 5 € à 4 €.

Echange autour de l'augmentation faramineuse du coût de l'arbitrage par rapport à ce qui a été budgété (+250 000 €). La FFV a donné comme explication le remboursement des péages et le coût des supervisions.

Dossier CTS : Eric Tanguy s'associe à la démarche des CTS pour qu'il y ait un courrier commun et demande la mise en place d'un moratoire.

3. Affaires courantes de la ligue.

3.1. Appel en conciliation CNOSF de Villefranche

Suivi de l'affaire : Daniel et Jean Michel

L'audience en conciliation CNOSF du 30 avril 2019 a débouté Villefranche de sa demande.

Villefranche demandait de statuer sur la validité de la décision de la commission d'appel.

Dans les modalités, il faut répondre au CNOSF que nous acceptons cette décision. Pierre s'en occupe mercredi prochain depuis Grenoble.

Date d'approbation : 05/06/2019

Date de diffusion : 12/06/2019

Auteur : Corinne Lafitte

3.2. Retour sur l'envoi de documents le 5 mai 2019

Demande de remboursement à Villefranche pour frais de déplacement suite à un match reporté :
→ refusé.

Suite à la décision de la CRS, allègement pénalité financière au CASE et à St Martin d'Hères :
→ accepté.

Contribution au budget des inter pôles filles : → refusé

Envoi d'une réponse à Mr Roland et Mr Gaigé en réponse à leur courrier.

3.3. Projet technique de la ligue

Compte rendu des rencontres avec les comités départementaux.

- ✓ CD 42 : lundi 13 mai à St Chamond
- ✓ CD 69 : jeudi 16 mai à Lyon

Rencontres prévues :

- ✓ CD 26/07 : lundi 20 mai à Valence
- ✓ CD 73 et CD 74 : lundi 27 mai à Chambéry
- ✓ CD38 : Jeudi 6 Juin à Grenoble
- ✓ CD01 : Date à trouver

Une fois tous les CD ci-dessus rencontrés, une synthèse sera faite et servira de base de travail à la prochaine réunion de la commission technique du 4 juin, notamment sur les lettres de mission des techniciens.

Remarque : Depuis l'envoi du courrier il y a 1 mois et plusieurs relances, 4 CD n'ont toujours pas répondu.

3.4. Affaire Calatraba

La constitution de partie civile de la LARAVB a été déclarée irrecevable.

Les indemnisations de 5.000 € au titre du préjudice moral et 800 € au titre de l'article 475-1 vont à la FFV.

La ligue stoppe les démarches il n'y aura pas de réparation de notre préjudice

3.5. Participation des délégués des GSA à l'AG fédérale

Le point sur les retours des clubs.

- Jeannine aucun retour des CD 03-15-43-63
- Jean-Michel n'a rien reçu de la part des CD 01-73 et 74.
- Daniel n'a rien reçu non plus.

Jeannine ne peut pas participer à l'AG et aucun des 2 suppléants n'est disponible. De ce fait, nous perdons 25% des voix.

Baisse de l'Aide Aux Ligues (AAL), une enveloppe globale de 400 000€ était budgétée mais compte tenu du déficit il y a des coupes budgétaires dans tous les domaines. L'AAL prévue pour notre Ligue passe de 46 000€ à 29 000€, baisse de 37%.

Cette baisse va être répercutée sur la part des CD uniquement.

La grille de répartition sera représentée au prochain Comité Directeur.

3.6. AG de Ligue 29 juin 2019

Rappel de l'échéancier :

- Arrêt collège électoral : 29 mai 2019 (J - 30jours)
- Notification date et lieu de l'AG : 17 mai 2019 (J - 40 jours)
- Envoi de l'ordre du jour : 29 mai 2019 (J - 30 jours)
- Envoi du document d'AG : 21 juin 2019 (J - 8 jours)
- Retour des bilans et projets des commissions : 6 juin 2019
- Validation des bilans, projets en Co Dir le 12 juin 2019

Notification date et lieu de l'AG envoyé le 17 Mai.

A ce jour 1 seule candidature au comité directeur.

A faire valider en AG :

- Compléments RGER à faire valider en AG :
 - ✓ Report de droit, à partir du 5^{ème} tour CF jeunes,
 - ✓ Ajouter précision sur Joueur CFC pour les clubs qui ont une dérogation,
 - ✓ Préciser le délai pour faire appel qui est de 7 jours ouvrables (sans dimanche et jour férié),
 - ✓ Plus les éventuelles évolutions qui seront votées en AG.
- Ajouter dans la tarification des pénalités une ligne pour le droit d'appel : 150€

Vœu des GSA :

A aujourd'hui 1 seul vœu reçu du comité Drome / Ardèche.

4. Sections sportives

Point sur leur mode de fonctionnement et les évolutions à faire.

- Section sportive de Virlogeux. Pierre propose de caler une réunion avec Loïc Bellenger, François Bouchon, Julien Verney Daniel Maisonnial, Jean-Michel Ficheux, Bernard Cantalou et Christophe Vigneron.
- Section sportive Louis Armand à Villefranche. Pierre propose de rencontrer les responsables le 28 Mai avec François De Tschudy et les 2 responsables des sections Féminines et Masculines du club de Villefranche.
- Section sportive des Eaux Claires Grenoble, journée de sélection mercredi 22 Mai, suivi de la rencontre avec le proviseur pour valider les entrées.
- Lycée Branly à Lyon rencontre à planifier pour faire une convention Ligue, Comité et établissement scolaire.

5. Questions/infos diverses

- Problématique organisation TZT.
Penser dans le CDC à intégrer 2 canettes pour les jeunes arbitres (1 le matin, 1 l'après midi) et 1 sandwich + 1 boisson pour les superviseurs.
Rappel : les superviseurs sont là pour superviser les jeunes arbitres et pas pour gérer les équipes et/ou les équipements.

- 2 Clubs souhaitent se rapprocher en se spécialisant par genre et demandent une dérogation sur la problématique des mutations pour les joueurs venant de chacun de ces 2 clubs.
 - ➔ Daniel se rapproche de la FFV car juridiquement il y a plusieurs possibilités.
- Déficit TIZ M12 Montbrison. Perte de 512 €. Tous les départements n'ont pas envoyé de délégations. La participation de 60€ par délégation couvre à peine les T-Shirts. 272 € de coupes et de médailles pour le podium. Demande du CD42 à ce que la Ligue prenne en charge les 272 € uniquement.
 - ➔ Accord du BE pour prise en charge des 272 €.
- Envoi de bus à l'Euro 2019 à Montpellier.
 - ➔ Pierre voit François Deroux pour l'organisation.
- Arbitrage :
 - ✓ Les indemnités aux marqueurs des matchs de barrage et d'attribution du titre champion sénior ARA n'étaient pas prévues, pour y remédier la Ligue prend en charge à hauteur de 10€ par match.
 - ✓ Saison 2019-2020 :
Suite à la refonte des championnats régionaux, il ne nous est pas possible d'assurer le maintien de 2 arbitres par match sur le 2^{ème} niveau régional.
La réorganisation implique également la mise en place de nouveaux montants d'indemnisation arbitrale pour ce 2^{ème} niveau régional.
Proposition du BE d'appliquer 20 € pour l'arbitre et 7 € pour le marqueur, par équipe et par match.
Rappel : sur la saison 2019-2020, les tarifs concernant le corps arbitral sont unifiés sur toute la Ligue.
 - ✓ Sportive : résultat des championnats
 - Tous les résultats ne sont pas définitifs en fonction des repêchages encore possibles.
 - A priori pour les N3 :
 - ⇒ Garçons 2 montées, 0 descente
 - ⇒ Filles 2 montées, 3 descentes

5. Dates à retenir

- Prochain BE : 6 Juin 2019 à Grenoble 19h00
- Prochain Co Dir : 12 juin à Lyon 19h30
- Retour des rapports des commissions pour le 6 Juin 2019
- AG le 29 Juin 2019 à Meximieux

La séance est levée à 22h25.

La Secrétaire Générale
Corinne Lafitte